



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009.

PRÉSENTS : Son Honneur le maire Bill McMurchie, messieurs les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J.R. Labbé, D. Smith, E. Sztuka et Morris Trudeau étant tous les membres du conseil.

Me J.-D. Jacob, directeur général et Me Lucie Tousignant, greffière sont également présents.

2009-475 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Iermieri
Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement
RÉSOLU : QUE l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance soit et est par la présente approuvé.

2009-476 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Yvon Calbert, 151, avenue Douglas-Shand: Installation d'un ascenseur au Centre Noël Legault.

2009-477 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le conseiller Jacques Labbé donne avis qu'un règlement modifiant le règlement 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire, de façon à interdire les constructions en porte-à-faux dans les marges latérales sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

2009-478 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 159, AVENUE FRONTENAC, POINTE-CLAIRE

Il est proposé par le conseiller Smith
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU : QUE la demande de dérogation mineure reçue de M. Martin Bégin de Julien Valade, architecte, pour et au nom de Orchard House, afin de permettre au 159, avenue Frontenac l'installation d'une clôture dans la marge avant sur le boulevard Brunswick, au lieu de la marge latérale ou arrière soit et est par la présente approuvée.

2009-479 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – LOT P50, AVENUE SAINT JOACHIM, POINTE-CLAIRE

Il est proposé par le conseiller Geller
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement
RÉSOLU : QUE la demande de dérogation mineure reçue de Mme Lucie Beausoleil, afin de permettre sur le lot P50, avenue Saint-Joachim, la construction d'une nouvelle maison unifamiliale sans le garage requis, soit et est par la présente approuvée.

2009-480 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 137, AVENUE BROADVIEW, POINTE-CLAIRE

Monsieur Marc Lavertu, 139, avenue Broadview, s'adresse aux membres du conseil et fait valoir que l'approbation de la dérogation mineure afin de permettre 2 lots au 137, avenue Broadview résulterait dans une perte de la vie privée des voisins adjacents, dans la coupe d'un grand nombre d'arbres matures et dans d'éventuelles subdivisions qui augmenteraient la densité de maisons dans le voisinage. Pour appuyer ses dires, monsieur Lavertu dépose une pétition et invite le conseil à faire une visite des lieux.

Monsieur Mabe, 4, avenue John-Fisher, s'adresse au conseil et mentionne que lorsqu'il a construit sa maison, il a payé les frais relatifs au raccordement aux installations d'égout et de drainage. Il aimerait maintenant que la Ville considère un remboursement car en raison de cette possible dérogation, d'autres usagers bénéficieraient des ces installations.

Ainsi, le sujet relatif à l'approbation d'une demande de dérogation mineure afin de permettre au 137, avenue Broadview deux (2) lots avec façade sur l'avenue John Fisher, d'une superficie de 687,46 m² (7400 pi²) au lieu de la superficie minimale requise de 1000 m² (10 764, 26 pi²) est reporté à une prochaine séance du conseil.

2009-481 CLUB DE NATATION LAKESIDE – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Bissonnette
Appuyé par le conseiller Geller, et unanimement
D'accorder un soutien financier de 8700\$ au Club de natation Lakeside, représentant la deuxième tranche de leur subvention annuelle pour la saison 2009;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-701-42-979, certificat n^o. 09-2270.

2008-482 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement
D'accorder un soutien financier de 910\$ (130 repas à 7\$ chacun) à l'organisme «Fraternité des policiers et policières de Montréal», représentant la contribution de la Ville à l'occasion de leur 43^e activité de levée de fonds annuelle «Fèves au lard», qui aura lieu le 2 octobre 2009;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, certificat n^o. 09-2275.

2009-483 PAIEMENTS DES COMPTES

RÉSOLU :
Il est propose par le conseiller Iermieri
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement
QUE les listes des comptes fournisseurs ci-dessous mentionnées, soient et sont par la présente approuvées :

Liste n^o 1 - comptes 2009 - Fonds d'administration - pièces justificatives 400656036 à 40066409 se chiffrant à 4 650 981,14\$;

Liste n^o 2 - comptes 2009 - Fonds américains - pièces justificatives 41010809 à 41010814 se chiffrant à 10 024,14\$;

pour des sommes globales respectives de 4 650 981,14\$ CAN et 10 024,14\$ US.

2009-484 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2009

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Geller, et unanimement
D'approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 9 septembre 2009.

2009-485 RAPPORT – ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUE ET DES DÉPENSES

Les membres du conseil prennent acte du dépôt des rapports de la trésorière sur les états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période de huit (8) mois, se terminant le 31 août 2009.

2009-486 APPROBATION – REMBOURSEMENT DE DÉPENSE

Pour ce point uniquement, monsieur le conseiller Morris Trudeau, maire suppléant, préside la séance.

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Sztuka
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement
D'approuver le remboursement d'une dépense encourue par le maire M. Bill McMurchie, comme suite aux allégations du 15 juillet 2008 dans le quotidien «La Presse», et subséquentment dans d'autres bulletins de nouvelles, pour un montant total approximatif de 938,44\$, taxes incluses, le tout conformément au règlement numéro PC-2753 ainsi qu'aux documents joints au dossier décisionnel 09-143-2276 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-141-00-448, certificat n^o. 09-2276.

Monsieur le maire Bill McMurchie s'abstient de voter sur cette motion.

2009-487 PARTICIPATION AU PROGRAMME «FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC» VOLETS COLLECTIVITÉS ET GRANDES VILLES

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a pris connaissance du «Guide sur le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ – Volets Collectivités et Grandes Villes);

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Iermieri
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'autoriser la présentation, auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, de demandes d'aide financière provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour la réalisation de projets d'infrastructures, et ce, dans le cadre du programme de subventions «Fonds Chantiers Canada-Québec»;

D'autoriser la présentation des projets, tels que décrits sur la liste des priorités ayant été présentée au conseil séance tenante;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitations continues des projets, et;

DE recommander que les travaux proposés soient identifiés comme étant prioritaires à court terme (cinq ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal et le ministère, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan (vétusté manifeste), dans le cas où un projet comporte des travaux de renouvellement de conduites de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées;

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et du traitement de l'eau à signer tout document nécessaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2009-488 PARTICIPATION AU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES «PRECO»

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire a pris connaissance du «Guide sur le Programme de renouvellement des conduites (PRECO);

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Iermieri
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'autoriser la présentation, auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, de demandes d'aide financière provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour la réalisation de projets

d'infrastructures, et ce, dans le cadre du programme de renouvellement des conduites «PRECO»;

D'autoriser la présentation des projets, tels que décrits sur la liste des priorités jointe au dossier décisionnel 09-320-2271;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitations continues des projets, et;

DE recommander que les travaux proposés soient identifiés comme étant prioritaires à court terme (cinq ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal et le ministère, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan (vétusté manifeste), dans le cas où un projet comporte des travaux de renouvellement de conduites de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées;

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et du traitement de l'eau à signer tout document nécessaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2009-489 APPEL D'OFFRES PT90003

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Sztuka
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'une pelle hydraulique sur roues neuve, modèle 2009 ou plus récent, à la société «HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE», laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 314 227,44\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres PT90003;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

1-03-920-09-003	(Projets 2009 - Matériels roulants)	
Crédits	245 960,74\$	
Contrat	257 761,07\$	(taxes incluses)
1-33-200-90-008	(Projets 2009 - Travaux publics)	
Crédits	54 347,43\$	
Contrat	56 866,42\$	(taxes incluses)

Montant total du contrat: 314 227,44\$ (taxes incluses)

Certificat n^o. 09-2196.

2009-490 APPROBATION – PROJET D'ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE – 148 CHEMIN DU BORD-DU-LAC—LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Bissonnette
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement
Approuver le projet d'acte de servitude de non-accès, de renonciation de recours et d'exonération de responsabilité au cas d'inondation consentie par Marie Lamarche en faveur de la Ville de Pointe-Claire relatif à la propriété située au 148, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore;

Autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, l'acte de servitude joint au dossier décisionnel numéro 09-613-2241, dans la mesure où la version finale de cet acte est substantiellement conforme au projet préparé par le notaire, Me Robert P. Gosset.

2009-491 CHANGEMENT AU PERSONNEL

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Labbé
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel pour le mois de juillet 2009, telle que signée par Me Jean-Denis Jacob, directeur

général et M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.

2009-492 CHANGEMENT AU PERSONNEL

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Iermieri
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel pour le mois
d'août 2009, telle que signée par Me Jean-Denis Jacob, directeur
général et M. André Lévesque, chef de division – Ressources
humaines.

2009-493 APPEL D'OFFRES IG90006

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de démolition et de
construction permettant le remplacement du système de bouilloire
pour l'édifice situé au 401, boulevard Saint-Jean (Cour municipale et
Service des Incendies) à la société «CII TECHNOLOGIES INC.»,
laquelle a soumis la plus basse soumission conforme, pour un
montant total approximatif de 99 679,91\$, incluant les taxes,
conformément aux documents de l'appel d'offres IG90006;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-03-920-09-001

Crédits : 95 264,40\$

Contrat : 99 679,91\$

Certificat n^o. 09-2208.

2009-494 APPEL D'OFFRES IG90007

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Labbé
Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de contrôleurs
devant faire partie du système de bouilloire pour l'édifice situé au
401, boulevard Saint-Jean (Cour municipale et Service des
Incendies) à la société «AUTOGÉNER INC.», laquelle a soumis la
plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif
de 37 248,75\$, incluant les taxes, conformément aux documents de
l'appel d'offres IG90007;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-03-920-09-001

Crédits : 35 598,74\$

Contrat : 37 248,75\$

Certificat n^o. 09-2209.

2009-495 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Sztuka
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement
QUE la présente séance soit levée à 20 h 02.

Bill McMurchie
Maire

Lucie Tousignant, avocate
Greffière